



Arnaque & mandat cash: aucun droit?

Par **alzaë**, le 19/06/2011 à 20:42

Bonjour,

Il y a quelques semaines, un jeune homme d'une vingtaine d'année, Florian H, a profité de l'arrêt des ventes de places pour un festival international très réputé (Hellfest) pour se faire connaître.

Sur les sites de petites annonces, de nombreuses personnes ont effectué des demandes désespérées afin de racheter des places d'occasion pour ce festival.

Florian H. a répondu à la plupart de ces annonces en proposant une place de concert à prix raisonnable puis, après avoir mis en confiance son acheteur, il demande un paiement par mandat cash. Une fois qu'il a bien reçu la somme d'argent (150€), plus aucune nouvelle.

Je sais que le paiement par mandat cash est vivement déconseillé pour les ventes à distance car aucune garantie ni assurance, mais en justifiant l'envoi d'argent avec la facture de la poste et en prouvant que ce Florian H. a bien tenté d'escroquer plusieurs personnes (avec des témoignages de ses échanges par courrier électronique), y a-t-il moyen de faire valoir quelque droit? J'imagine que pour une plainte il n'y a aucune chance, mais une réclamation justifiée?

Je vous remercie de votre attention, si vous avez une quelconque info qui pourrait m'aider, je suis intéressée :)

Bonne soirée à tous !

Par **mimi493**, le 19/06/2011 à 21:05

Portez plainte, en espérant que la police prendra ça au sérieux, fera une enquête et que l'enquête ne les mènera pas directement dans un pays, où il sera impossible de faire quoi que ce soit

Par **alzaë**, le **19/06/2011** à **21:07**

J'ai nom, prénom et ville de résidence de la personne concernée, de nombreuses photos, un compte facebook, etc... bref, il n'a pas pris la peine de se faire passer incognito et c'est justement ce donc je veux tirer profit.

Je vais me renseigner pour une plainte, de mon point de vue c'est largement jouable.

Merci pour votre réponse :)

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **23:12**

[citation]J'ai nom, prénom et ville de résidence de la personne concernée, de nombreuses photos, un compte facebook, etc... bref, il n'a pas pris la peine de se faire passer incognito[/citation] à condition que tout ça ne soit pas faux ou une usurpation d'identité